



DÉCISION DU MAIRE N° 2023-15

Objet : Tarifs communaux 2024

Le Maire de Brindas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22, alinéa 2

VU la délibération n° 2020/55 du 10 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour une partie des matières visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la fixation des tarifs municipaux

VU l'avis de la Commission finances du 14 novembre 2023,

DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : Les tarifs municipaux 2024 sont fixés comme suit :

## Location de salles

Le ménage, réalisé par une entreprise, est compris, uniquement dans les deux salles des fêtes (sauf pour les associations)  
Week-end : tarif de la journée période du vendredi, samedi ou dimanche (sauf précision)  
Semaine : tarif de la journée période du lundi au jeudi (sauf précision)

Tarif 2024

<b>Salle du Carré d'Ass' - Réunion par 1/2 journée (matin ou après-midi). Réservé aux entreprises et aux syndicats de copropriétaires (Particuliers exclus)</b>	150,00 €
<b>Grande salle des fêtes</b>	
Caution	1 000 €
2 <sup>ème</sup> journée (si 2 jours de suite) -50%	
Résident de Brindas - Week-end 9h à 6h	880,00 €
Résident de Brindas - Semaine 9h à 6h	730,00 €
Non résident de Brindas - Week-end	1 740,00 €
Non résident de Brindas - Semaine	980,00 €
<b>Petite salle des fêtes</b>	
Caution	750 €
2 <sup>ème</sup> journée (si 2 jours de suite) -50%	
Résident de Brindas - Week-end 9h à 6h	350,00 €



**Horaires :**



Résident de Brindas - Semaine 9h à 6h	290,00 €
Non-résident de Brindas - Week-end	700,00 €
Non-résident de Brindas - Semaine	400,00 €

<b>Hall - pas de location le samedi et dimanche</b>	
Caution	500,00 €
Résident Brindas Journée (08h - 20h)	140,00 €
Résident Brindas 2 à 3h (dans la plage horaire 08h-20h)	90,00 €
Non-résident de Brindas Journée (08h - 20h)	170,00 €
<b>Salle D'exposition - Clos des arts</b>	
Caution	750,00 €
<b>Exposant non résident de brindas</b>	
Journée 9h00-21h00	80,00 €
Week-end (vendredi 14h00 au dimanche à 19h00)	145,00 €
Week-end et semaine suivante jusqu'au vendredi 12h	220,00 €
Période de 2 Week-end consécutifs	320,00 €
<b>Exposant résident de brindas</b>	
Journée 9h00-21h00	50,00 €
Week-end (vendredi 14h00 au dimanche à 19h00)	70,00 €
Week-end et semaine suivante jusqu'au vendredi 12h	115,00 €
Période de 2 Week-end consécutifs	160,00 €

<b>Tarif préférentiel pour les associations</b>	
Grande Salle des Fêtes - Semaines et Week-end	250,00 €
Petite salle des Fêtes - Semaines et Week-end	150,00 €
Un certificat d'octroi exceptionnel de salle doit être rempli	



## Médiathèque

	Tarif 2024
<b>Abonnement individuel</b>	
De 0 à 11 ans	1,50 €
De 11 à 18 ans	4,50 €
Adulte	12,00 €
Abonnement, assistante maternelle résidentes, prêt uniquement d'ouvrages pour enfants et puériculture	gratuit
Étudiants, minima sociaux, personnes en recherche d'emploi sur justificatif	gratuit
<b>Abonnement Familial</b>	25,00 €
Accès internet	gratuit
Renouvellement de carte de lecteur (perte et vol)	5,00 €
Caution emprunt liseuse	150,00 €

## Concession cimetière

	Tarif 2024
<b>Concession cimetière</b>	
Concession en terre 15 ans pour 2 m <sup>2</sup> (2 personnes)	280,00 €
Concession en terre 30 ans pour 2 m <sup>2</sup> (2 personnes)	640,00 €
Concession en terre 15 ans pour 4 m <sup>2</sup> (4 personnes)	560,00 €
Concession en terre 30 ans pour 4 m <sup>2</sup> (4 personnes)	1 280,00 €
Columbarium durée 15 ans (cases pouvant recevoir 2 urnes cinéraires) *	400,00 €
Columbarium durée 30 ans (cases pouvant recevoir 2 urnes cinéraires) *	700,00 €
Jardin du souvenir – dispersion des cendres * *plaques : La gravure est à la charge du concessionnaire selon cahier des charges	64,00 €
<b>Vacation funéraire</b>	
Reversées à la police municipale	20,00 €



## Occupation du domaine public

Tarif 2024

Terrasses, devantures (...)	
Terrasses et devantures (m <sup>2</sup> ) – annuel	6,00 €
Bureau ou bulle de vente immobilière / mois pour 20m <sup>2</sup> maximum	500,00 €
Bureau ou bulle de vente immobilière Si m <sup>2</sup> supplémentaire : /m <sup>2</sup> /mois	35,00 €
Foire	
Emplacement sur le circuit, forfait à la journée jusqu'à 8 ml	1,00 €
Le mètre linéaire supplémentaire	5,50 €
Emplacement dans la salle des fêtes (m <sup>2</sup> ) – la journée	6,50 €
Exposition automobile (unité – par véhicule) – la journée	1,00 €
Vide grenier résidents à Brindas (ml)	2,00 €
Vide grenier non-résidents à Brindas (ml)	4,00 €
Manège – vogues (manèges et baraques foraines)(pour la durée)	
Par m <sup>2</sup>	1,00 €
Cirque	
Par jour	80,00 €
Caution	300,00 €
Autres spectacles payants	
Le m <sup>2</sup> - la journée	5,00 €
Branchement électrique (1/2 journée)	5,00 €
Marché	
Le mètre linéaire – pour abonnés – payable d'avance par semestre	0,80 €
Le mètre linéaire – pour volants	1,50 €



<b>Marché de Noël (stand)</b>	
Simple	22,00 €
Double	46,00 €
Caution	40,00 €
<b>Camion de vente par correspondance</b>	
La 1/2 journée	60,00 €
<b>Exposition automobile</b>	
Par véhicule - la journée	10,90 €
<b>Occupation du domaine public - chantier - travaux</b> Uniquement les chantiers privés, ces tarifs ne s'appliquent pas pour les chantiers des Établissements Publics de Coopération Intercommunale dont la commune est membre ni pour les concessionnaires de réseaux.	
Encombrement de la voie publique – (forfait par jour)	6,00 €
Encombrement de la voie publique – (forfait à la semaine)	35,00 €
Pénalité pour utilisation du domaine public sans demande. Le tarif sera appliqué en sus.	15,00 €
* On entend par encombrement de la voie publique : installation de chantier, dépôt de terre, gravas, bennes, échafaudage, palissade	



## Autres tarifs

	Tarif 2024
Photocopie couleur aux associations (Carré d'Ass')	0,23 €
Photocopie Noir et blanc tous publics en mairie	0,40 €
Clés perdues / badges	50,00 €
Caution podium (uniquement pour les associations brindasiennes)	1 000,00 €

Article 2 : Dit que les crédits seront prévus au budget de la Commune.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Brindas.



Fait à Brindas,  
Le 22.12.2023  
Le Maire,  
Frédéric JEAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par L'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)